



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



L'AVERTISSEURS DE FUMÉE

SAVIEZ-VOUS QUE la fumée est la principale cause de décès lors d'un incendie?

Voilà donc pourquoi des avertisseurs de fumée fonctionnels sont nécessaires minimalement sur chaque étage de votre bâtiment (sous-sol, rez-de-chaussée et à l'étage).

Pour vous assurer du bon fonctionnement de vos avertisseurs, voici quelques points à vérifier (Prendre note que si vous êtes relié à une centrale de surveillance, qu'il serait important de les aviser de vos vérifications afin de prévenir le déclenchement d'une fausse alarme.):

- **Vérifiez** que vos avertisseurs sont **installés correctement**. Au moins un sur chaque étage et aussi au sous-sol.
- **Remplacer** les s'ils ont plus de 10 ans et/ou s'ils ont été peint.
- **Vérifiez** qu'ils sont bien fonctionnels à l'aide du bouton test au moins une fois par mois.
- **N'oubliez pas** de remplacer les piles de ceux-ci à chaque changement d'heure (2 fois par année).
- **Nettoyez-les** une fois par année à l'aide de votre aspirateur (doucelement sans défaire le boîtier).

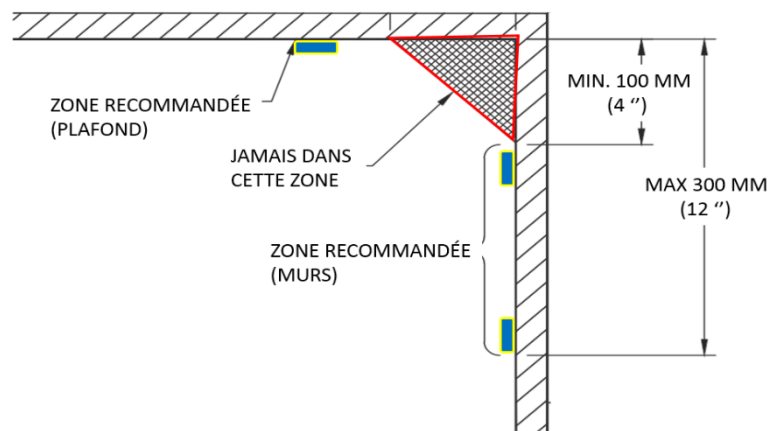
Il existe deux différents types de détection chez les avertisseurs de fumée.

- ❖ **IONISATION** : C'est le modèle d'avertisseurs de fumée le plus répandu. Par contre, il est plus sensible aux fumées dû à la cuisson et aux vapeurs. Il est préférable d'installer ceux-ci près et/ou à l'intérieur des chambres à coucher.
- ❖ **PHOTOÉLECTRIQUE** : Ce modèle d'avertisseur est idéal pour une installation à proximité de la cuisine, des salles de bain et près des appareils de chauffage. Ils sont moins sensibles aux fumées et vapeurs de cuisson, mais sont reconnus pour détecter plus rapidement les feux couverts qui peuvent mettre plusieurs minutes avant de s'enflammer que le modèle à ionisation.
- ❖ L'installation d'avertisseurs de fumée de chacun des types serait une bonne pratique pour augmenter votre sécurité en lien avec un début d'incendie.

ATTENTION : L'avertisseurs de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone, un gaz mortel inodore et incolore produit par tous les appareils à combustions

IMPORTANT : L'installation d'avertisseurs de fumée relier électrique est obligatoire depuis déjà plusieurs années à l'intérieur des résidences.

Si vous avez des appareils de détection alimentés électrique dans votre résidence, vous devez remplacer ceux-ci par un équipement du même type. Un avertisseur alimenté électriquement ne peut être remplacé par un avertisseur à pile.



Quoi faire si mon avertisseur de fumée s'enclenche trop souvent ?

Surtout ne pas enlever les piles. Il y a possiblement une explication. Commencer par vérifier les points suivants :

- 1) Quand est-ce qu'il se déclenche (matin, midi, soir) ?
- 2) Qu'elles événements fait en sorte que l'avertisseur de fumée se met en alarme (cuisson du repas, toast, après une douche) ?
- 3) Où est situé l'appareil en cause (près de la cuisine, près de la salle de bain, près d'une bouche de ventilation) ?
- 4) Le type d'appareil (à ionisation ou photoélectrique) ?

Après avoir répondu à ces questions, vous devriez être en mesure de pouvoir déterminer une action à un moment précis ou non qui fait en sorte de déclencher l'alarme de votre avertisseur. À ce moment-là, on doit se demander si notre avertisseur est bien positionné.

Voici les endroits non-recommandés pour l'installation d'un avertisseur de fumée :

- Trop près de la section cuisine.
- Trop près d'une porte de salle de bain.
- Trop près d'une prise de ventilation.
- Trop près d'un équipement de chauffage à combustion.

Maintenant, au lieu d'enlever les piles, vous devriez repositionner votre avertisseur problématique à un endroit qui conviendrait mieux. Si vous ne pouvez relocaliser celui-ci dû à un manque d'espace, l'utilisation d'un modèle photoélectrique pourrait possiblement régler une partie de votre problème.

Après tout ça, si votre avertisseur fait encore des siennes, nous vous suggérons de remplacer celui-ci par un neuf. Avec les années, il se peut que l'appareil devienne plus sensible et soit à l'origine de fausse alarme. Si votre appareil est pratiquement neuf, référez-vous au manuel du fabricant pour voir les garanties applicables.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez à communiquer avec nous via courriel ou téléphone à l'aide de l'onglet **CONTACT** de la page d'accueil.